

1% artistique

Appel à candidatures

Organisme passant la commande :

EIFFAGE Construction

agissant dans le cadre du contrat de partenariat signé entre EIFFICOL 3 et le

Département de la Seine-Saint-Denis

Hôtel du Département
93006 Bobigny cedex

Contexte de la commande :

Dans un contexte de vieillissement de son parc de collèges et d'une forte pression démographique, le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté le 17 octobre 2010 un Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour la modernisation d'une partie de ces établissements.

Ce plan prévoit la construction ou la reconstruction de 21 collèges parmi lesquels 12 seront réalisés dans le cadre de trois contrats de partenariat. Le contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, la maintenance et le financement de quatre collèges situés au Blanc-Mesnil, à Bondy, à Noisy-le-Grand et à Saint-Denis/Saint-Ouen a été conclu avec EIFFICOL 3 le 4 avril 2012.

Objet de la commande :

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique au Collège Intercommunal Pleyel à Saint-Denis/Saint-Ouen, Seine-Saint-Denis.

Pour faire face aux besoins supplémentaires en capacités d'accueil des élèves à partir de 2013 sur le sud de la commune de Saint-Denis et le nord de la commune de Saint-Ouen, il a été nécessaire de réaliser un collège à recrutement intercommunal, sur un site facilement accessible à partir des deux communes.

Le futur Collège Intercommunal Pleyel se situera ainsi le long de la rue Ampère, à l'intersection des deux communes. Avec la nouvelle Cité du Cinéma auquel il fait face, il contribuera ainsi à une rénovation urbaine du quartier, rendue possible par sa désindustrialisation et le démantèlement progressif des transformateurs et centrales électriques.

Le programme de construction du collège prévoit la réalisation de :

- Un collège 700 élèves
- Un Pôle collège ouvert intégrant :
 - Une salle polyvalente
 - Une salle d'exposition artistique
 - Une maison des parents
 - Une salle de sport
 - Un jardin pédagogique (potager, aire de compostage et mare)
- 5 logements de fonction

Compte tenu de la proximité entre l'établissement et la Cité du Cinéma, le projet artistique devrait faire référence, par ses formes et/ou son contenu, à l'image en mouvement. Il pourrait se déployer à l'intérieur des bâtiments mais aussi à l'extérieur du côté de l'amphithéâtre, visible depuis la rue avec son jardin aménagé de gradins.

Le projet pourrait s'ouvrir aux diverses pratiques audiovisuelles et performatives, et également inclure la conception de programmations.

Par ailleurs il pourrait être envisagé d'évoquer le passé industriel du lieu, les installations électriques environnantes étant encore particulièrement présentes.

Montant global affectée au 1% artistique : 125 000 € TTC.

L'œuvre devra être définitivement installée sur le site avant le 2 mai 2015.

Mise en service du collège : août 2014.

Nombre de candidats présélectionnés par le comité artistique pour présenter un projet : 3.

Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique :

L'enveloppe comprend :

- les honoraires de l'artiste lauréat,
- la cession des droits d'auteurs,
- le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à son acceptation définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux),
- l'indemnité des artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la 2^{ème} phase de consultation,
- les taxes et cotisations.

Les deux candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 2 500 € TTC chacun. Le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le comité artistique.

Déroulement de la procédure de mise en œuvre du 1% artistique :

La procédure de mise en œuvre du 1% artistique pour le collège se déroule comme suit :

- 1 - élaboration du programme de la commande ;
- 2 - examen des candidatures par le comité artistique et présélection de trois candidats (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes) ;
- 3 - examen des projets des artistes et choix de l'artiste lauréat ;
- 4 - signature du contrat de réalisation.

Dossier de candidature :

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

- une lettre de candidature, qui précisera la forme juridique de la candidature (artiste individuel ou groupement) et, en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent étranger) ;
- une note de motivation (une page A4 recto verso maximum) précisant le cas échéant les premières orientations du candidat, sans toutefois proposer un projet artistique précis ;
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, présentée en couleurs sur maximum 10 pages au format A4. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation des œuvres et, le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ;
- un texte d'une page sur la démarche artistique générale de l'artiste.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte (catalogues d'exposition, monographies etc.).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française. Il ne doit pas être relié ni agrafé.

Critères de sélection des candidatures :

- qualité artistique du dossier de candidature ;
- adéquation de la candidature par rapport à la commande ;
- capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.

Dossier de consultation et conditions de remise des candidatures :

Le dossier peut être retiré de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'adresse suivante :

EIFFAGE Construction
11, place de l'Europe – BP 46
78141 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex

Il peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

www.colleges93.eiffageconstruction.com

Les candidatures devront être présentées sous enveloppe cachetée avec le nom du candidat ainsi que les mentions « ne pas ouvrir » et « 1% artistique, Collège Intercommunal Pleyel - Dossier de candidature ». Les candidats pourront faire parvenir leur candidature par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :

EIFFAGE Construction
11, place de l'Europe – BP 46
78141 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex

Les candidatures pourront également être remises en main propre à cette même adresse contre récépissé du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Renseignements techniques, artistiques ou administratifs :

sur le site :

www.colleges93.eiffageconstruction.com

ou par courriel adressé à : carine.monteiro@eiffage.com

Date limite de réception des candidatures : le 10 mars 2014 à 17 heures.